Devenez
FACILITATEUR / FACILITATRICE
de rénovations énergétiques

Session 6 – 2025

Formation continue

Délai d'inscription :

8 août 2025

Formation pilote et innovante, avec accréditation officielle
du **Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)**

Relever les défis actuels et futurs

Le parc immobilier, responsable de plus de 40% de la consommation d'énergie du pays, s'appuie majoritairement sur des énergies fossiles.

Rapidement, le secteur du bâtiment est amené à remplacer ces chauffages fossiles et à assainir énergétiquement les bâtiments existants en recourant à des énergies renouvelables !

Relever ces défis majeurs, requiert des professionnels qualifiés au bénéfice d'une vision globale !

Une rénovation énergétique nécessite l'intervention de plusieurs entreprises de différents domaines de compétences et demande une excellente coordination et des habilités techniques et administratives pointues.

Un propriétaire qui veut « passer à l'acte » doit recourir à des spécialistes confirmés.

Objectifs de la formation

- Sensibiliser, informer et former les acteurs de terrain.
- Renforcer les coopérations entre ces acteurs dans le contexte de la transition énergétique.
- Uniformiser les messages et augmenter le nombre de rénovations énergétiques durables.
- Acquérir une vision globale de la rénovation énergétique.
- Fournir un conseil global à ses clients.
- Orienter efficacement ses clients.

Certification, modalité et examen final

La formation de « Facilitateur/trice de rénovations énergétiques » se décline en **7 Modules** répartis sur une durée de **2 journées et 6 soirées.**

L'examen final comprend un QCM de 90 minutes portant sur les connaissances acquises, et une présentation orale de 30 minutes constituant un conseil de rénovation à un client, réalisée par les candidats en groupe de 2 personnes.

La certification octroyée consiste en une **attestation** du SEFH et de la HES-SO Valais-Wallis, avec inscription de son bénéficiaire sur une liste officielle publiée au titre de **« Facilitateur/trice de rénovations énergétiques » accrédité/e.**

Public cible

La formation s'adresse à tous les professionnels concernés par les rénovations énergétiques.

Professionnels avec « expertise ciblée »

Sont notamment concernés les professionnels suivants (liste non exhaustive) : les architectes, les couvreurs, les charpentiers, les chauffagistes, les collaborateurs bancaires, les collaborateurs des services techniques des communes, les distributeurs d'énergie, les ferblantiers, les électriciens, les ingénieurs - civils, les installateurs sanitaires, les menuisiers, les professionnels de l'immobilier, les plâtriers-peintres, les surveillants de chantiers, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent avoir assisté au **100% des modules de cours proposés et avoir réussi l'examen final.**

Professionnels avec « expertise globale »

Les professionnels spécialisés avec une grande expérience en énergétique du bâtiment peuvent, sur demande approuvée par le comité de pilotage (COPIL), bénéficier d'une alternative à la formation proposée.

Sont notamment concernés par cette condition, les professionnels des métiers suivants (liste non exhaustive) : les bureaux techniques du domaine du bâtiment, les architectes, les ingénieurs thermiciens, les techniciens, les conseillers énergétiques du bâtiment et les experts CECB, tous actifs réguliers dans les conseils liés à des rénovations énergétiques, etc.

Pour recevoir l'attestation de cours et apparaître sur la liste officielle publiée par le SEFH, ces personnes doivent obligatoirement suivre les modules 4 et 6 et participer **à 1 module à choix entre les modules 3 et 5 et réussir l'examen final (oral et écrit).**

Sur dossier, le COPIL décide au cas par cas des éventuelles admissions et/ou exemptions et de leurs modalités.

Programme détaillé – Session 6

Jour	Périodes	Horaires	Thèmes
Lundi 22 septembre 2025 Lundi 29 septembre 2025	6	18h00 – 21h00 18h00 – 21h00	**Module 0 :** Introduction et administration **Module 1 :** Contexte énergétique général et législation en lien avec la rénovation
Mercredi 8 octobre 2025	8	08h00 – 12h00 13h00 – 17h00	**Module 2 :** Enveloppe thermique et installations techniques du bâtiment **Module 3 :** Certificat énergétique cantonal des bâtiments - CECB
Jeudi 30 octobre 2025	8	08h00 – 12h00 13h00 – 17h30	**Module 4 :** Aspects économiques
Lundi 3 novembre 2025	3	18h00 – 21h00	**Module 5 :** Techniques de communication de négociation et de vente
Mercredi 12 novembre 2025	3.5	18h00 – 21h30	**Module 6 :** Cas pratiques et exercices – Préparation à l'examen
Mercredi 26 novembre 2025 Mercredi 3 décembre 2025	1.5 3	18h00 – 19h30 18h00 – 21h00	**Examen écrit** **Examen oral**
Total formation	**34**		
Jeudi 11 décembre 2025		Dès 18h00	Soirée de remise des attestations + Débriefing + Agape

Programme de formation

MODULE 0 :
INTRODUCTION ET ADMINISTRATION
- Objectifs de la formation
- Informations administratives

MODULE 1 :
CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE GÉNÉRAL ET LÉGISLATION EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION
- Définitions et notions fondamentales énergétiques
- Contexte national et cantonal
- Situation du parc immobilier en Valais
- Acteurs et chiffres clés
- Lois et Ordonnances cantonales sur les constructions et sur l'énergie
- Rénovations : Procédures, formulaires de mise à l'enquête
- Normes SIA en bref
- Exercices pratiques et discussion

MODULE 2 :
ENVELOPPE THERMIQUE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT
- Enveloppe du bâtiment
- Installations techniques du bâtiment et utilisation rationnelle de l'énergie
- Liens entre enveloppe et installations techniques
- Energies renouvelables et indigènes
- Exercices pratiques et discussion

MODULE 3 :
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS - CECB
- CECB : bases, utilité et fiabilité
- Principes et modes de calcul
- Experts CECB
- CECB et CECB-Plus dans la pratique
- Exemples de rapport CECB
- CECB-Diagno
- Exercices pratiques et discussion

MODULE 4 :
ASPECTS ÉCONOMIQUES
- Subventions cantonales
- Subventions communales
- Impact de la fiscalité sur la rénovation avec l'intervention du Service Cantonal des Contributions
- Droit du bail et de la PPE avec l'intervention d'un professionnel de l'USPI
- Calculs économiques
- Financement d'une rénovation avec l'intervention de spécialistes bancaires
- Exercices pratiques et discussion

MODULE 5 :
TECHNIQUES DE COMMUNICATION DE NÉGOCIATION ET DE VENTE
- La communication: la porte d'entrée de toute relation humaine.
- Relations de confiance.
- L'entretien de vente.
- La négociation "win-win"
- Défendre son prix et en être fier.
- Traitement des objections.

MODULE 6 :
CAS PRATIQUES ET EXERCICES
- Cas pratiques
- Pièges à éviter
- Discussion et échanges d'expériences
- Préparation à l'examen final

MODULE 7 :
SESSION D'EXAMENS
- Examen écrit (QCM) de 90 minutes
- Examen oral en groupe de 2 à 3 candidats

Diverses Informations

Lieu	Centre de formation du Bureau des Métiers Rue Oscar-Bider 54, 1950 Sion
Intervenants	SEFH, HES-SO Valais Wallis, Bureau des Métiers, Service cantonal des contributions, Experts externes, Experts bancaires, Experts immobiliers
Prérequis	Bonne expérience pratique (min. 2 ans) dans les secteurs de la construction, de l'énergétique du bâtiment ou de l'immobilier et du domaine bancaire.
Financement	**Fr. 500.**– + **Fr. 200. —frais d'examen** formation complète **Fr. 200.**– **+ Fr. 200.— frais d'examen** – module(s) à choix
Délai d'inscription	**Vendredi 8 août 2025**
Nombre de participants	Max. 30 personnes Le COPIL se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions par entreprise.
Inscription en ligne	www.formationbm.ch sous l'onglet « Transition énergétique ».
Contact	Bureau des Métiers **Mme Jennifer Locher** – 027 327 51 20 tfc@bureaudesmetiers.ch

Conditions générales

- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit ou par téléphone, 7 jours avant le début du cours.
- **Passé ce délai, le montant de l'inscription, mentionné dans la brochure, est dû dans son entier.**
- **CHF 50.– seront facturés en cas de non-présence au cours.**
- Afin d'assurer le bon déroulement des cours, un nombre minimal et maximal de participants sont fixés (décision du COPIL).
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.

PARTENAIRES FINANCIERS

BUREAU des METIERS

Département des finances et de l'énergie
Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für Energie und Wasserkraft

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RAIFFEISEN

suisseénergie

Banque Cantonale du Valais

Hes·so VALAIS WALLIS
Haute Ecole d'Ingénierie
Hochschule für Ingenieurwissenschaften

uspi formation
union suisse des professionnels de l'immobilier

FCFCA
KWBF

tec=bat
suissetec ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE

LE BOIS
AVEMECS

METALTEC VS

AVST
AVGB
Association Valaisanne des Services Techniques communaux
Walliser Vereinigung der Gemeinde-Bauämter